



Canadian Beef Producer Advisory - September 13, 2024

Emerging Animal Health Issue: Highly Pathogenic Avian Influenza in Dairy Cattle

Guidance and precautions for beef and dairy cattle participating in United States agricultural exhibitions to mitigate the risk of highly pathogenic avian influenza (HPAI) in Canadian cattle

ATTENTION: Producers considering travelling with cattle (beef & dairy) to US and producers returning to Canada following short term stay (<60 days)

To protect your cattle—dairy or beef—from HPAI, the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) does not recommend showing them at exhibitions in the U.S. This particularly applies if there are cattle or poultry participating from states or regions where HPAI in cattle has been detected. Find out where HPAI has been detected in livestock on the [U.S. Department of Agriculture's website](#).

Due to the ongoing HPAI outbreak in dairy cattle in the US, cattle – dairy or beef - returning from the US after a stay <60 days now have additional requirements, as indicated by the CFIA.

PRIOR TO ATTENDING A U.S. SHOW:

Various American agricultural exhibitions may have testing requirements prior to entry of cattle, given the current situation. This may vary from state-to-state and by exhibition. If you choose to participate, be sure to contact exhibition organizers to find out what is required before your departure from Canada.

PRIOR TO RETURN TO CANADA:

The requirements for cattle returning from a temporary stay are available at: [Requirements for return to Canada](#). The USDA-APHIS certificate is available at: - [Export certification statements for Canadian origin cattle \(all breeds and end uses\) in United States for less than 60 days returning to Canada](#).

- An export certification statements for Canadian Origin Cattle (beef and dairy) must be completed by a USDA Accredited Veterinarian
- The statements include:
 - Have undergone veterinary inspection within 7 days of expected return to Canada
 - Lactating cattle have been tested with PCR for influenza A
 - Transport vehicles or containers, in which the animals will be loaded, will be cleaned and disinfected prior to loading
- Producers should note that "Any cattle within the shipment that resided on a premises with any animals that were positive for influenza A virus, or were themselves found positive, should be quarantined within the USA for 60 days. The animals must be tested



by PCR with negative results of the Canadian Animal(s) at the end of the 60day waiting period (after the initial positive test), before their return to Canada."

UPON RETURN

For **beef cattle**, a recommended best practice is to isolate any animals for 21 days after their return to Canada as per the [Canadian Beef Cattle On-Farm Biosecurity Standard](#).

- For more details refer to Highly Pathogenic Avian Influenza in Cattle: [Letter for Beef Cattle Exporters](#) (ENG) ([FR](#)) .

While beef and dairy cattle are the same species, the risk of HPAI is currently higher for dairy cattle. While beef cattle are likely susceptible, the differences in production and management practices (e.g. the use of milking equipment, higher density housing, and more contact with humans), there is an increased transmission potential for dairy herds.

It is the responsibility of the producer to understand the requirements and to ensure the appropriate documentation and requirements are met. Practicing good [biosecurity](#) is the best way to prevent the spread of animal diseases, including HPAI. Additional biosecurity measures can be viewed at <https://www.beefresearch.ca/topics/biosecurity/>.

- The symptoms of HPAI include: (<https://inspection.canada.ca/en/animal-health/terrestrial-animals/diseases/reportable/avian-influenza/latest-bird-flu-situation/actions-producers-can-take-prevent-spread-highly-pathogenic-avian-influenza-hpai-cattle#a1>)

For **dairy cattle**, other measures will be required upon return to Canada, including:

- Isolating the imported cattle as per the [Biosecurity for Canadian Dairy Farms: National Standard](#). A formal quarantine may be issued when biosecurity measures are not sufficient to prevent potential spread of disease.
- Bulk tank test by your veterinarian and testing of the individual imported dairy cattle, including heifers, between 14 and 21 days after return. The results must be shared with your [CFIA district office when they are received](#).
 - If negative results are obtained the animal can be re-integrated into the herd
 - If results are not received in a timely manner, the CFIA will follow up and may conduct a disease investigation.
- Additional bulk tank test by your veterinarian 30 days after re-integration of imported animals into resident herd is recommended.
- Information on how to submit bulk tank samples to a CAHSN lab can be found at [HPAI in cattle: Guidance for Private Veterinarians](#).
- For more details refer to Highly Pathogenic Avian Influenza in Cattle: [Letter for Dairy Cattle Exporters](#) (EN) ([FR](#)).

If you suspect HPAI in your cattle or any other animals, you must report it immediately to your local CFIA office or district veterinarian under the *Health of Animals Act*.



Additional information

- [Notice to industry: Additional certification for Canadian cattle returning from the United States after a stay of less than 60 days](#)
- [Biosecurity recommendations for Canadian fairs and exhibits](#)
- [Recommendations to minimize influenza transmission at dairy cattle livestock exhibitions \(USDA APHIS\)](#)
- [Trade implications for HPAI in dairy cattle](#)
- [Actions producers can take to prevent the spread of HPAI in cattle](#)
- Advisory: Guidance and precautions for participation in United States agricultural exhibitions to mitigate the risk of highly pathogenic avian influenza in Canadian cattle
- <https://inspection.canada.ca/en/advisory-us-agricultural-exhibitions>
- Avis : Directives et précautions pour la participation à des expositions agricoles aux États-Unis afin d'atténuer le risque de propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins canadiens
- <https://inspection.canada.ca/fr/avis-expositions-agricoles-aux-e-u>
- Highly pathogenic avian influenza in cattle: Letter for beef cattle exporters
- <https://inspection.canada.ca/en/letter-beef-cattle-exporters>
- Influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins : Lettre aux exportateurs de bovins de boucherie
- <https://inspection.canada.ca/fr/lettre-exportateurs-bovins-boucherie>
- Highly pathogenic avian influenza in cattle: Letter for dairy cattle exporters
- <https://inspection.canada.ca/en/letter-dairy-cattle-exporters>
- Influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins : Lettre aux exportateurs de bovins laitiers
- <https://inspection.canada.ca/fr/lettre-exportateurs-bovins-laitiers>
- Highly pathogenic avian influenza (HPAI) in cattle: Guidance for private veterinarians
- <https://inspection.canada.ca/en/animal-health/terrestrial-animals/diseases/reportable/avian-influenza/latest-bird-flu-situation/hpai-livestock/hpai-cattle-guidance>
- Influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins : directives à l'intention des vétérinaires de pratique privée
<https://inspection.canada.ca/fr/sante-animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/influenza-aviaire/situation-actuelle-grippe-aviaire/iahp-betaill/iahp-bovins-directives>



Conseil canadien des producteurs de bœuf – 13 septembre 2024

Problème émergent de santé animale: Influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins laitiers

Recommandations et précautions à prendre pour les bovins de boucherie et les bovins laitiers participant à des expositions agricoles aux États-Unis afin d'atténuer le risque d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) chez les bovins canadiens.

ATTENTION : Producteurs envisageant de voyager avec des bovins (de boucherie et laitiers) vers les États-Unis et producteurs rentrant au Canada après un séjour de courte durée (<60 jours).

Pour protéger vos bovins - laitiers ou de boucherie - de la GAHP, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) recommande de ne pas les présenter lors d'expositions aux États-Unis. Cela s'applique particulièrement si des bovins ou des volailles provenant d'États ou de régions où la GAHP a été détectée chez les bovins participant à ces activités. Pour savoir où la GAHP a été détectée, consultez le site Web du ministère de l'agriculture des États-Unis.

En raison de l'épidémie d'influenza aviaire hautement pathogène qui touche actuellement les bovins laitiers aux États-Unis, les bovins - laitiers ou de boucherie - qui reviennent des États-Unis après un séjour de moins de 60 jours sont désormais soumis à des exigences supplémentaires, comme l'indique l'ACIA.

AVANT DE PARTICIPER À UNE EXPOSITION AUX ÉTATS-UNIS :

Compte tenu de la situation actuelle, diverses expositions agricoles américaines peuvent imposer des tests avant l'entrée des bovins. Ces exigences peuvent varier d'un État à l'autre et d'une exposition à l'autre. Si vous décidez d'y participer, n'oubliez pas de contacter les organisateurs de l'exposition pour savoir ce qui est exigé avant votre départ du Canada.

AVANT LE RETOUR AU CANADA :

Les conditions applicables aux bovins revenant d'un séjour temporaire sont disponibles à l'adresse suivante : [Conditions de retour au Canada](#). Le certificat USDA-APHIS est disponible à l'adresse suivante : [Export certification statements for Canadian origin cattle \(all breeds and end uses\) in United States for less than 60 days returning to Canada](#).

- Une attestation de certification d'exportation pour les bovins d'origine canadienne (bovins de boucherie et bovins laitiers) doit être remplie par un vétérinaire accrédité par le ministère de l'agriculture des États-Unis (USDA).



- L'attestation stipule :
 - avoir fait l'objet d'une inspection vétérinaire dans les 7 jours précédent le retour prévu au Canada;
 - les vaches en lactation ont été testées par PCR pour l'influenza de type A;
 - les véhicules de transport ou les conteneurs dans lesquels les animaux seront chargés seront nettoyés et désinfectés avant le chargement.

Les producteurs devraient noter que « tout bovin du chargement qui a résidé sur un site avec des animaux testés positifs au virus de l'influenza de type A, ou qui a été lui-même déclaré positif, devrait être mis en quarantaine aux États-Unis pendant 60 jours. Les animaux doivent être testés par PCR avec des résultats négatifs pour le ou les animaux canadiens à la fin de la période d'attente de 60 jours (après le test positif initial), avant leur retour au Canada ».

AU RETOUR

Pour les **bovins de boucherie**, la meilleure pratique recommandée est d'isoler les animaux pendant 21 jours après leur retour au Canada, conformément à la [Norme nationale de biosécurité pour les fermes canadiennes de bovins de boucherie](#).

- Pour plus de détails, consultez la page « Influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins » : [Directives pour les exportateurs de bovins de boucherie](#) (ENG) ([FR](#)).

Bien que les bovins de boucherie et les bovins laitiers soient de la même espèce, le risque de GAHP est actuellement plus élevé pour les bovins laitiers. Bien que les bovins de boucherie soient probablement susceptibles d'être infectés, les différences dans les pratiques de production et de gestion (par exemple, l'utilisation d'équipement de traite, les logements plus denses et les contacts plus fréquents avec les humains) augmentent le potentiel de transmission pour les troupeaux laitiers.

Il incombe au producteur de comprendre les exigences et de veiller à ce que la documentation et les exigences appropriées soient respectées. Appliquer une bonne politique de biosécurité est le meilleur moyen de prévenir la propagation des maladies animales, y compris la GAHP. D'autres mesures de biosécurité peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.beefresearch.ca/topics/biosecurity/>. (actuellement seulement disponible en anglais)

- Les symptômes de la GAHP sont les suivants : [https://inspection.canada.ca/fr/sante-animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/influenza-aviaire/situation-actuelle-influenza-aviaire/Mesures que les producteurs peuvent prendre pour prévenir la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène \(IAHP\) chez les bovins - inspection.canada.ca](https://inspection.canada.ca/fr/sante-animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/influenza-aviaire/situation-actuelle-influenza-aviaire/Mesures que les producteurs peuvent prendre pour prévenir la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) chez les bovins - inspection.canada.ca)

Pour les **bovins laitiers**, d'autres mesures devront être prises lors du retour au Canada, notamment:

- Isoler les bovins importés conformément au document [Biosécurité pour les fermes laitières canadiennes : Norme nationale](#). Une quarantaine officielle peut être imposée lorsque les mesures de biosécurité ne sont pas suffisantes pour empêcher la propagation potentielle de la maladie.



- Un test de réservoir par votre vétérinaire et un test de chaque bovin laitier importé, y compris les génisses, entre 14 et 21 jours après le retour. Les résultats doivent être communiqués à votre [bureau de district de l'ACIA dès leur réception](#).
 - Si les résultats sont négatifs, l'animal peut être réintégré dans le troupeau
 - Si les résultats ne sont pas reçus en temps voulu, l'ACIA assurera un suivi et pourra mener une enquête sur la maladie.
- Il est recommandé à votre vétérinaire d'effectuer un test de réservoir supplémentaire 30 jours après la réintégration des animaux importés dans le troupeau résident.
- Des informations sur la manière de soumettre des échantillons provenant de test de réservoir à un laboratoire du RCSZ sont disponibles à l'adresse suivante : [IAHP chez les bovins : directives à l'intention des vétérinaires de pratique privée](#).
- Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins : Lettre aux exportateurs de bovins laitiers \(EN\) \(FR\)](#).

Si vous soupçonnez la présence de l'IAHP chez vos bovins ou tout autre animal, vous devez le signaler immédiatement à votre bureau local de l'ACIA ou à votre vétérinaire de district en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*.

Informations supplémentaires

- [Avis à l'industrie : Certification additionnelle pour les bovins domestiques canadiens revenant des États-Unis après un séjour de moins de 60 jours](#)
- [Mesures de biosécurité recommandées pour les foires et les expositions canadiennes](#)
- [Implications commerciales de l'influenza aviaire hautement pathogène \(IAHP\) chez les bovins laitiers](#)
- [Mesures que les producteurs peuvent prendre pour prévenir la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène \(IAHP\) chez les bovins](#)
- [Avis : Directives et précautions pour la participation à des expositions agricoles aux États-Unis afin d'atténuer le risque de propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins canadiens](#)
- [Influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins : Lettre aux exportateurs de bovins de boucherie](#)
- [Influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins : Lettre aux exportateurs de bovins laitiers](#)
- [Influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins : directives à l'intention des vétérinaires de pratique privée](#)